



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

LA TEMPERE DE LA DGI

UN MEILLEUR SERVICE POUR UNE MEILLEURE CONTRIBUTION



AVANT-PROPOS:

La conférence annuelle des cadres de l'administration fiscale, tenue en dates des 21, 22 et 23 septembre 2002 à l'hôtel el-marsa de SIDI-FREDJ, a été rehaussée par la présence de M.M. le Ministre des Finances, le Secrétaire Général du Ministère des Finances, le Chef de Cabinet du Ministre Délégué à la Réforme Financière et le représentant de l'U.G.T.A.

Cette rencontre a été également marquée par la présence de Monsieur BRAHITI ex.Ministre Délégué au budget, de Monsieur BARKAT ex. Inspecteur Général des Services Fiscaux et des hauts Cadres du Ministère des Finances.

Des débats riches et transparents ont caractérisé cette conférence où les responsables des services fiscaux (directeurs régionaux et directeurs des impôts de wilaya) ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent pour assurer un meilleur fonctionnement de leurs structures, comme ils n'ont pas omis de soulever des problèmes liés à la gestion de l'impôt.

SOMMAIRE

- Avant-Propos.

- Orientations.

Discours d'orientation du ministre des finances.

Intervention du directeur général des impôts.

- La lettre de mission.

- Modernisation de l'administration fiscale.

- Bilan et perspectives.

website. www.impôts-dz.org

erawt f0S egasiV 3002,8991 © thgi rypoc FDP trePXe egasiV
liw kramretaw siHT.FDP trePXe egasiV fo noisrev LAIRT eerf htiw detaerc saw
t fosegasiV.www/ /:ptth tisiv esaelp .FDP trePXe egasiV fo noisrev htiw detaerc saw
LETTRE

DE

MISSION:

EVALUATION DES PERFORMANCES DES DRI ET DES DIW



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

ALGER, le 18/09/2002

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

LE DIRECTEUR GENERAL

N° 02/MF/DGI//2002

LETTRE CIRCULAIRE

A

MESSIEURS LES DIRECTEURS DES IMPOTS DE WILAYA

MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DES IMPOTS

EN COMMUNICATION POUR PRISE EN CHARGE ET SUIVI A :

- MONSIEUR L'INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES FISCAUX
- MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX
- MONSIEUR LE DIRECTEUR D'ETUDES



OBJET/ : EVALUATION DES PERFORMANCES DES DIW ET DRI :

NOUVEAU DISPOSITIF

Dans un souci d'instauration de véritables traditions de bonne gouvernance au sein de l'administration fiscale garantissant ainsi à cette dernière une consolidation de sa rentabilité financière et un service public de qualité, il importe de pérenniser un système de gestion de ressources humaines, notamment celui ayant trait aux cadres, rigoureux et transparent adossé au principe d'adéquation des moyens et des objectifs assignés à tout un chacun .

Aussi est-il opportun de souligner dans cette perspective le rôle capital joué par le directeur de wilaya et par le directeur régional en leur qualité de responsables de services extérieurs.

Il convient de noter que la réussite de la réforme fiscale initiée par les pouvoirs publics et dont le processus a été engagé commande une mobilisation accrue de toutes les énergies et surtout la présence soutenue de l'esprit de responsabilité à tous les niveaux de la hiérarchie administrative, et plus particulièrement chez les DIW et les DRI.

Par ailleurs, il est force de constater que les errements ayant guidé jusqu'à présent les différents modes d'évaluation des cadres dirigeants ont montré de par leur caractère empirique, parcellaire, sporadique et approximatif leur inefficience et généralement sans incidence significative sur leurs carrières .

En parallèle, les services extérieurs continuent dans leur majorité à subir le poids des différents dysfonctionnements sans réagir d'une manière énergique conséquente conduisant ainsi l'administration fiscale à réaliser des résultats en deçà du potentiel fiscal existant et à constater une faible fidélisation de ses contribuables et une démotivation injustifiée des personnels .

A l'effet de se départir définitivement de cette manière de gérer et d'animer les services extérieurs, j'ai décidé d'adresser dorénavant une lettre de mission pour chaque directeur de wilaya et chaque directeur régional (y compris ceux qui sont en poste) à l'occasion de leur nomination dans leurs nouvelles fonctions.

Cette lettre de mission rédigée pour chaque responsable retrace, en plus du diagnostic sans complaisance de la situation de la gestion au moment de la nomination à la tête de la structure un panel d'objectifs précis à atteindre sur un délai maximum de 02 ans.

Ce diagnostic-plan d'action, établi d'une manière contradictoire, doit constituer désormais la base de travail de chaque DIW et chaque DRI et aux termes duquel une évaluation critique sera élaborée et générera une décision sanctionnant les résultats obtenus durant cette période se traduisant par une incidence positive ou négative sur la carrière des intéressés.

En substance, le responsable disposera d'un tableau de bord doté d'indicateurs de gestion mesurant la performance de l'ensemble des aspects de gestion dont il a la responsabilité (gestion du personnel et des crédits, assiette et recouvrement, contrôle des contribuables, accueil et contentieux), il lui appartient par ailleurs :

- De veiller à la protection des biens et des personnels ;
- D'assurer une animation effective de services de base auxquels il conviendra de fixer des objectifs ;
- De veiller au développement d'un climat serein de travail en demeurant en constante écoute des personnels; du partenaire social, de l'environnement institutionnel et des contribuables .
- De faire preuve de disponibilité et de compétence dans la vulgarisation des réformes engagées.

Des instructions complémentaires, en application de la présente lettre-circulaire, vous seront transmises dans un bref avenir.

LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPÔTS . **M.BOUDEBALA**



Monsieur **TERBECHE**, Ministre des Finances, a axé son intervention lors de la conférence annuelle des cadres de l'administration fiscale sur 03 orientations principales:

1°/ faire de la conférence une opportunité pour évaluer le bilan d'activité d'un an et demi des services fiscaux en mettant l'accent sur les aspects négatifs et les échanges d'expériences en vue de remédier aux insuffisances.

2°/ insister sur l'impact de la réforme fiscale qui est un impératif pour toute action de modernisation et d'amélioration du rendement fiscal .

3°/ inviter les cadres à exprimer leurs besoins et à transmettre leurs préoccupations aux autorités du pays pour se doter de moyens nécessaires à la concrétisation des missions dont ils sont investis.

Il a, en outre, recommandé la prise en charge du volet concernant l'amélioration des relations entre l'administration et les contribuables.

L'approfondissement des réformes législatives et réglementaires depuis 1990 constitue selon le Ministre des Finances l'une des priorités majeures des pouvoirs publics et nécessite pour leur mise en œuvre une réorganisation des structures.

Approuvant le nouveau mode de gestion à travers « des lettres de mission » le Ministre des Finances a rappelé les nombreuses dispositions qui ont été prises pour faciliter le recouvrement de l'impôt par la simplification de son assiette et la mise en place du régime libérateur pour certains revenus.

Rappelant l'enveloppe de 20 milliards de dinars allouée par le programme de soutien à la relance économique pour la mise à niveau du système fiscal, le Ministre des Finances a déclaré que l'administration doit être soumise à l'obligation de résultat par rapport aux objectifs qui lui sont assignés.

Sur la base des résultats fiscaux réalisés durant les huit premiers mois de l'année 2002, le Ministre des Finances a noté que la progression importante de la fiscalité ordinaire, qui a permis de compenser la baisse de la fiscalité pétrolière, est un indice de l'amélioration du recouvrement de l'IBS et de l'IRG et par voie de conséquence de la relance de l'activité et de l'emploi.

S'agissant de la pression fiscale hors fiscalité pétrolière, il l'a située dans une fourchette variant entre 13% et 15%, soit l'une des plus faibles sur le bassin méditerranéen.

Enfin, le Ministre des finances a invité les cadres de la DGI à organiser des journées portes ouvertes en vue d'évaluer les actions entreprises pour l'amélioration et la modernisation de la fiscalité, ce à quoi a adhéré le Directeur Général des Impôts en fixant la fin d'année comme échéance à cet événement.

Communication de Monsieur le Directeur

Lors de son discours d'orientation, **M. BOUDERBALA**, Directeur Général des Impôts, a centré les objectifs de la rencontre sur trois (3) volets :

1° / Evaluation des performances des directeurs des impôts de wilaya au titre des résultats obtenus au cours de l'année 2001 et des huit premiers mois de l'année 2002.

Ces performances ont trait aux aspects de recouvrement de l'impôt, au contrôle interne de l'application de la législation fiscale, au traitement du contentieux ainsi qu'à l'amélioration des relations avec les contribuables .

2° / Restructuration et modernisation de l'administration fiscale par la création de la Direction des Grandes entreprises (D.G.E) chargée des entreprises de grande taille et des centres des impôts (C.D.I) prenant en charge les moyennes entreprises soumises au régime du réel. Il a souligné, à ce titre, que l'impôt sera appréhendé au niveau de la personne plutôt que l'activité.

Abondant dans ce sens, le DGI a souligné que l'entrée en service de la Direction des Grandes Entreprises permettra à la Direction des Recherches et des Vérifications de s'orienter vers le contrôle du revenu à travers les vérifications approfondies de situations fiscales d'ensemble en s'appuyant essentiellement sur les signes extérieurs de richesse.

3° / Orientation par la mise en oeuvre d'un nouveau mode de contrôle de gestion des directions de wilaya par l'instauration de « **la lettre de mission** » qui constitue un engagement de performance souscrit par les directeurs de wilaya les liant à des objectifs en fonction desquels ils seront évalués sur une période biennale. Il a précisé, à cet effet, que les objectifs contenus dans cette lettre de mission ne seront nullement imposés aux responsables locaux mais fixés d'un commun accord entre lui et les responsables en fonction des moyens alloués.

En guise de conclusion, Monsieur le Directeur Général a rappelé que tous les efforts entrepris par l'administration fiscale visent à considérer le contribuable comme un partenaire en mettant tous les moyens pour qu'il consente à payer son impôt à sa juste mesure et en conséquence, accroître la part de la fiscalité ordinaire dans le PIB pour atteindre la norme requise.



Modernisation de L'administration Fiscale

Création De La Direction Des Grandes Entre-

M.DRIF, chef de projet D.G.E, a présenté les objectifs et les aspects caractérisant la création de la D.G.E.

OBJECTIFS DE MISE EN PLACE DE LA DGE

- Maîtrise des recettes fiscales dues par un nombre limité de grandes entreprises pour lesquelles la surveillance du respect des obligations fiscales est fondamentale.

- Gestion et contrôle du secteur des hydrocarbures;

- Modernisation des procédures et mise en place d'un système intégré de gestion informatisée de l'impôt.

- Simplification et amélioration des services rendus aux contribuables par le regroupement de toutes les missions fiscales dans une seule structure, interlocuteur unique ;

LE PROJET : Le comité de pilotage = organe de direction de la réforme, présidé par le directeur général. Il comprend l'inspecteur général des services + les directeurs centraux + le chef de projet.

La structure de projet = organe d'exécution et de mise en œuvre des décisions du comité de pilotage.

L'instrument de suivi = programme de mise en place.

LE BILAN : nombre et dates des réunions du comité de pilotage :

En 2001: 31 janvier, 15 mai, 24 juin, 3 novembre

En 2002 : 31 janvier, 10 avril, 7 juillet, 20 juillet

PERIMETRE DE COMPETENCE

Les sociétés de capitaux et les sociétés de personnes ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux et dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 100 millions DA;

Les groupements de sociétés de droit ou de fait lorsque le CA de l'une des sociétés membres est supérieur ou égal à 100 millions DA;

Les personnes morales ou groupements de

personnes morales de droit ou de fait exerçant dans le secteur des hydrocarbures;

Les sociétés implantées en Algérie, membres de groupes étrangers ainsi que celles n'ayant pas d'installation professionnelle en Algérie.

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE DÉMARRAGE :

Entreprises régies par le régime de droit commun implantées dans les wilayas de:

Alger, Blida, Tipaza, Boumerdes, Tizi-ouzou.

Toutes les entreprises pétrolières : Ouargla

STATUT DE LA DGE :

La DGE est un service extérieur à compétence nationale c'est un service opérationnel chargé de la gestion de toutes les fonctions : assiette, recouvrement, contrôle et contentieux.

Organisation : La DGE comprend 05 sous-directions:

- 1 - Fiscalité des hydrocarbures. - 2 - Gestion. - 3 - Recouvrement. - 4 - contrôle. - 5 - contentieux.

Le DGE dispose d'un cabinet et de deux services:

Information et **Informatique**

Outils de travail de l'agent :

LE MANUEL DES PROCEDURES

Contenu du manuel:

- Procédures de déclarations et règlement des impôts.

- Procédures de gestion.

- Procédures de recouvrement.

- Procédures de contrôle fiscal.

- Procédures de Contentieux.

- Fiches de poste et circuit de l'information

Applications Informatiques: Les applications développées pour le démarrage comprennent :

la gestion des contribuables (données permanentes du fichier).

la gestion des déclarations (G4, G6, G29, G50, BAV fiscalité pétrolière, avantages fiscaux) - Les recouvrements (G50, G4, rôles) comptabilité (écriture, dépouillement, redressements, répartition, édition de toute la documentation nécessaire) - La relance des défaillants - États statistiques (de gestion, d'analyse, par requête) - Un manuel de l'utilisateur est en cours de réalisation - Le schéma élaboré prévoit la réalisation d'un système totalement intégré à l'horizon 2005.

Le personnel Un appel national à candidatures a été lancé le 02 juillet 2001;

470 candidatures ont été reçues ; - 335 candidats ont été présélectionnés sur la base de l'ancienneté et du grade; - 225 candidats se sont présentés aux entretiens entre le 10 novembre et le 5 décembre 2001; - 96 candidats ont été retenus par les jurys de sélection;

la DRV a complété la liste du personnel chargé du contrôle fiscal .

Formation du personnel

Des cycles de perfectionnement par spécialité ont été organisés durant la période du 16/02 au 30/04/2002 (2 à 3 semaines); 5 agents ont bénéficié de cycles cours à l'étranger (TVA, recouvrement).

Les cycles qui restent à organiser prochainement comprennent :

L'initiation à l'informatique, la formation sur les applications informatiques développées.

Un second cycle pour le personnel affecté à la fiscalité pétrolière en collaboration avec SONATRACH / 5 agents bénéficieront durant le mois de novembre à l'étranger d'un cycle court (contrôle).

Création des Centres Des

Les règles régissant les centres des impôts s'articulent, selon M.GUIDOUCHE Directeur des Opérations Fiscales, autour des axes suivants:

Rôle Du CDI : La création des CDI répond à la nécessité d'améliorer la gestion et le contrôle des contribuables de moyenne importance .

Il constitue leur unique interlocuteur fiscal et prend en charge sous l'autorité du chef de centre, notamment les travaux d'immatriculation, le suivi des obligations déclaratives et de paiement, la comptabilisation des recettes, le contrôle et l'action en recouvrement.

Typologie des CDI : Suivant le critère du nombre de dossiers, les CDI se distinguent en trois types :

CDI de Type 1 : pour un nombre de dossiers supérieur à 8000.

CDI de Type 2 : pour un nombre de dossiers variant entre 4000 et 8000

CDI de Type 3 : pour un nombre de dossiers inférieur à 4000.

Compétence : Le CDI s'occupe des entreprises (sociétés et personnes physiques) relevant du régime réel d'imposition (à l'exception de celles relevant de la DGE), ainsi que des professions libérales.

Sa compétence territoriale tend à correspondre autant que possible à celle de la DIW, sauf pour les grands centres urbains où le nombre de dossiers peut excéder 12000, d'où la création d'un ou dans ce cas de plusieurs autres centres.

Il est également envisagé la création d'antennes de gestion pour les agglomérations éloignées dans le but d'éviter la multiplicité de centres de petite taille.

Impôts gérés par le CDI : Le CDI gère l'ensemble des impôts des contribuables relevant de sa compétence sur la base d'un dossier unique regroupant toutes les informations relatives au contribuable, à l'exception de la taxe foncière qui reste, jusqu'à la création des services fonciers spécialisés, gérée par les inspections.

Il est envisagé dans ce cadre l'introduction d'une déclaration unique centralisant l'ensemble des affaires de tous les établissements auprès du siège ou du principal établissement.

Les petits redevables seront autorisés à déposer leur déclarations trimestriellement à des échéances pouvant être fixées à des dates distinctes pour faciliter leur réception.

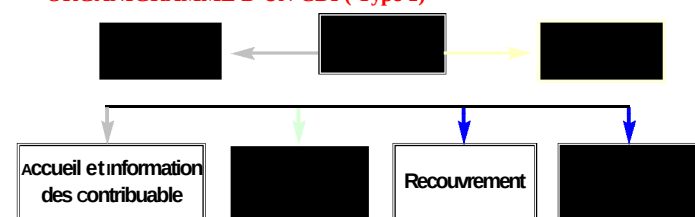
Il est également à noter que dans le cas où le domicile fiscal du chef d'entreprise se trouve en dehors du ressort du centre, le CDI assure l'imposition provisoire de l'IRG du contribuable sur la base du résultat professionnel ou du revenu des

dirigeants de sociétés qui sera imputée sur l'imposition définitive établie par l'inspection du lieu du domicile fiscal.

Organisation et positionnement :

Le CDI est un service extérieur opérationnel directement rattaché à la DIW avec laquelle il sera en liaison directe pour ce qui concerne la centralisation des statistiques, la programmation du contrôle fiscal, et les affaires contentieuses qui excèdent la délégation de son chef.

ORGANIGRAMME D'UN CDI (Type 1)



Informatisation :

La nécessité de la modernisation des procédures et du développement du module informatique découle de la taille des CDI.

Il est par conséquent envisagé la mise en place d'un système intégré de gestion de données permettant l'accès des différentes unités (accueil et information, recouvrement, gestion, contrôle et contentieux) aux données concernant le contribuable.

Ce système permettra également le traitement automatisé des travaux de masse (tel que la détection et la relance des défaillants) ou de centralisation des opérations (telle que les arrêtés comptables).

A moyen terme la poursuite de la modernisation impliquera l'introduction de nouvelles procédures telles que les procédures de déclaration et de paiement électronique.



PLAN ET PERSPECTIVES



Recouvrement Fiscal et

Monsieur **GUIDOUCHE**, Directeur des opérations Fiscales, a procédé, au cours de son intervention, à une analyse des tendances de la fiscalité ordinaire qui a marqué une hausse de 8% au 31/12/2001 et de 11 % pour les huit mois de l'année 2002.

Il a, toutefois, mis en évidence des déséquilibres qui se situent dans l'examen et l'analyse de ces chiffres :

- D'abord, la persistance de la faiblesse de l'IRG et de l'IBS par rapport au potentiel existant ;
- Ensuite, un déséquilibre de taux de couverture des dépenses de fonctionnement par rapport à la fiscalité ordinaire représentant seulement 43%;



- Enfin, un déséquilibre dû à la faible proportion du montant de l'IRG commerçant et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés par rapport à l'IRG salaires. Ce dernier représente 2,5 fois le montant de l'IRG / BIC et 1,5 fois le montant de l'IBS.

Par ailleurs, le DOF a souligné que malgré l'effort déployé par l'administration pour l'instauration d'une fiscalité plus douce par la baisse de la pression fiscale et l'octroi d'avantages fiscaux, dont le coût est estimé pour l'année 2001 à plus de 44 milliards de dinars, certains opérateurs économiques continuent de s'imprégner d'incivisme fiscal dans la phase actuelle de transition de l'économie .

S'agissant de l'opération de recensement des biens et des activités, le Directeur des Opérations Fiscales fait état de l'avancement de l'opération mais souligne un retard pour certaines localités.

A ce titre, il a fixé l'échéance de la fin du mois de novembre 2002 pour la clôture de cette opération qui a connu à ce jour un taux de réalisation de 70 % pour les habitations et 33 % pour les activités.



D'emblée M. **SAIDANI**, Directeur des Recherches et des Vérifications, a précisé qu' étant un phénomène occulte, la fraude fiscale est q u a s i m e n t

immensurable. Il a, toutefois, relevé deux de ses principaux aspects, à savoir :

1 - les procurations d'utilisation de registre de commerce qui est liée au phénomène de contribuables non localisés.

2 - le défaut de facturation et la revente de biens d'équipements acquis ou importés en franchise de TVA dans le cadre du régime d'incitation à l'investissement.

Face à ce phénomène le Directeur des Recherches et des Vérifications a déclaré que l'administration fiscale (centrale et locale) agit seule et opère chaque année le contrôle d'environ 2000 contribuables qui dégage entre 12 et 15 Milliards de dinars de plus value.

Concernant la Fraude sur le registre de commerce, il a souligné que des propositions ont été initiées en vue de limiter ou supprimer les procurations émises par les titulaires de registre de commerce (sauf en cas d'impossibilité d'exercice de l'activité) et que parallèlement les notaires ont été appelés à tenir informés ces titulaires sur leur solidarité devant l'impôt.

D'autre part, le Directeur des Recherches et des Vérifications a évoqué le lancement de contrôle des revenus et des transactions immobilières et la fonctionnalité du dispositif du contrôle et vérification de comptabilité.

Il a, par ailleurs, insisté sur le nécessité de réserver une meilleure prise en charge des plaintes de l'administration auprès des instances judiciaires et qu'une meilleure collaboration avec les services des douanes n'est pas sans importance en précisant qu'un début de connexion avec leur système de données informatiques est en cours.



Clôturant les exposés des Directeurs Centraux, M. **BAFDAL Mohamed**, Inspecteur Général des Services Fiscaux, a mis en évidence, la réalisation d'une des fonctions principales de l'I.G.S.F. qui est le contrôle de gestion globale, en sus de ses missions classiques d'animation, d'assistance et de vérification de gestion des services de base, d'enquêtes administratives et de prise en charge de travaux particuliers entre autres la mise en place d'un comité de suivi des dégradations des services et d'un observatoire des mouvements de grève.

OBJECTIFS DU CONTROLE DE GESTION GLOBALE :

Organe de contrôle de la Direction Générale des Impôts, l'Inspection Générale des Services a pour objectifs :

- L'amélioration de la performance et, partant, la mise sous tension des services de l'administration fiscale ;
- La garantie de cohérence de l'action des services extérieurs dans le cadre des priorités de la Direction Générale des Impôts ;
- L'information du Directeur Général sur l'efficacité globale du réseau comme de ses composantes.

MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE DE GESTION GLOBALE :

La démarche de l' Inspection Générale des Services Fiscaux a consisté :

- à prescrire aux DIW une présentation architecturale identique de leurs bilans d'activités pour les besoins de comparaisons homogènes à même de permettre de mesurer les résultats de chaque fonction en termes de charge de travail, de moyens et de résultats quantitatifs et qualitatifs;
- à faire une compilation des bilans d'activités qui autorise une approche relative des performances des D.I.W. tout en offrant à chacun d'eux de mieux connaître la situation de leurs services et d'avoir de la visibilité sur l'avenir ;
- à élaborer un rapport de synthèse sur la gestion globale des DIW, assorti des orientations qui nécessitent une attention prioritaire face au constat des points faibles.

à Ces deux documents constituent la première approche d'une culture de management dans l'esprit de changement et de modernisation de la DGI, qui dispose dorénavant d'un outil opérationnel et d'une " mémoire " pour les exercices à venir.

Cette documentation donne également, aux directeurs centraux et aux directeurs régionaux, les moyens d'apprécier la situation globale des structures et de contribuer ainsi à la recherche de solutions appropriées aux difficultés rencontrées et à la mise en œuvre des recommandations qui repose sur trois axes prioritaires :

I - AMELIORER LE RECENSEMENT, LA RELANCE ET L'IMPOSITION DES DEFAILLANTS.

* En la matière, trois objectifs sont assignés:



La réalisation d'un recensement exhaustif des biens, des personnes et des activités

* en traitant le plus rapidement les informations disponibles ;

* en améliorant les liaisons internes par l'usage de l'outil informatique ;

* en assurant une présence forte sur le terrain.



La relance des défaillants, par des actions à la fois rapides et sélectives, c'est à dire en mettant les moyens adaptés aux enjeux ;



Le développement des liens entre les services d'assiette et de recouvrement afin d'assurer une continuité parfaite entre le contrôle et le recouvrement des impositions.

II - LUTTER CONTRE LES NOUVEAUX PHENOMENES DE FRAUDE.

* L'internationalisation des activités, la sophistication des montages juridiques, le contexte économique sont propices au développement de l'activité informelle et à l'augmentation de la fraude fiscale.

La D.G.I. doit anticiper les nouveaux risques :

* en développant sa présence sur le terrain;

* en coordonnant l'action des services de gestion et de recherches;

* en renforçant le contrôle de la T.V.A. par une utilisation efficace des moyens de recouvrements et l'exercice du nouveau droit d'enquête.

III - REpondre AUX ATTENTES DES USAGERS.

* Des efforts seront ainsi faits afin de rendre l'administration fiscale plus accessible :

* en diversifiant les modes de contact avec les contribuables;

* en développant les formules de réception sur rendez-vous;

* en prenant en compte l'évolution des modes de paiement ;

* en augmentant la quantité et la qualité des informations données ;

* en accélérant les délais de réponse aux requêtes des contribuables.

Compte tenu de la richesse des informations fournies par M. l'Inspecteur Général des Services Fiscaux, la lettre de la DGI reviendra plus en détail sur ces recommandations dans un numéro spécial consacré aux principales actions de l'organe de contrôle de la Direction Générale des Impôts.

CONDOLÉANCES :

Le Directeur Général et l'ensemble des cadres et fonctionnaires de la DGI touchés par le décès de la mère et de la soeur de Monsieur **DAHAMNA Mahfoud** Sous-Directeur de la Garantie et des Régimes Fiscaux Particuliers, lui présentent ainsi qu'aux membres de sa famille leurs sincères condoléances et prient Dieu le tout puissant d'admettre les défuntes en son vaste paradis . « A Dieu nous appartenons et à lui nous retournons ».

Vos réactions sur la lettre de la DGI

hdg@nrcalg.org

La lettre de la DGI. Immeuble Mauretania
Place du Peuple - Alger
Directeur de la publication
IMBOUTIEN ALGER AIN

Directeur de la législation fiscale
Sous - Directeur des Relations Publiques & de l'Information
Coordinateur
Conception Maquette & Montage
Création Graphique
Saisie

Tel: 021.71.13.66 poste 46 / 89
Fax: 021.73.40.22



Lors de sa communication portant sur la gestion des ressources humaines **M. KRACHE**, Directeur de l'Administration des Moyens, a mis l'accent sur la composante humaine dans tous ses aspects, atout primordial pour la modernisation de l'administration fiscale.

1. Evolution des effectifs :

Ils sont passés de 21.908 agents en 2000 à 21.824 en 2001, soit un taux de régression de 0,38 %. Avec l'intégration des agents vacataires en cours et les recrutements des services déconcentrés, ce nombre dépasserait les 22.500 en 2002.

2. Répartition des personnels :

- Le personnel féminin se chiffre à 5.741 agents, soit un pourcentage de 26,31. Ce personnel dispose d'un niveau de formation appréciable (36,30% ont un niveau universitaire) contre 19,05 % pour le personnel masculin. Cependant, le personnel féminin occupant des postes de responsabilité demeure insignifiant.

- Le personnel d'encadrement représente 34,76% des effectifs de la DGI (7.585).
- Les agents de maîtrise représentent 58,76% (12.824).
- Les agents d'exécution représentent 06,48% (1415).

Sur un autre plan, la pyramide des âges permet de constater que les agents de moins de 40 ans constituent la tranche la plus importante : 16.605 agents sur 21.824, soit 76% de l'effectif total.

Ces répartitions sont établies sur la base des critères définis par la DGFP. Une autre classification peut être retenue basée sur le niveau de responsabilité : fonctions et postes supérieurs. Sur la base du critère des postes supérieurs, il est possible de relever :

AU NIVEAU CENTRAL

			Vacances
	666		263
Pourcentage		62 %	

AU NIVEAU DECONCENTRE

	Postes Réels		OBSERVATIONS
	4313	3283	
	34 %		

Les vacances au niveau central sont représentées par les déficits des vérificateurs de gestion et de comptabilité. Les vacances dans les services déconcentrés ne se justifient pas. Les nominations aux postes supérieurs de chefs de service, chefs de brigade et vérificateurs de comptabilité s'effectuent par transformation de postes, ce qui a été rarement réalisé.

3. Répartition par structures :

- Service de soutien (54) 5522 soit 26,59 % }
- Inspections (741) 6791 soit 32,68 % }
- Recettes de recouvrement (471) 4845 soit 23,32 % }
- Recettes (régime particulier) (09) 22 }
- Recettes de gestion (621). 3599 soit 17,32 % }

4. Situation des agents vacataires :

Effectifs budgétaires	Effectifs réels	Vacants	Observations
3253	2679	574	Opérations permanisation dans le grade d'agents de constatation touchant 852 agents

Examen professionnel d'agents administratifs

Agents de bureau		Candidats retenus		Candidats absents	Conditions non remplies	Observations
625		552	513	39	73	Intégration par transformation de postes, agents administratifs + agents de constatation.

Le D.A.M a développé, par ailleurs, le chapitre relatif à la réalisation des C.D.I et des centres régionaux des impôts et les crédits qui leur ont été alloués.

AU TITRE DE L'ANNÉE 2001

1. Recettes fiscales affectées à l'Etat :

Le montant des recettes fiscales réalisées par la DGI au cours de l'année 2001, s'élève à 239.001 millions de DA. Les résultats, positifs enregistrés durant l'année 2001, s'expliquent particulièrement par le niveau de réalisation du produit des contributions directes. Les recouvrements à la hausse de l'IRG / salaires et de l'IBS sont à l'origine de l'augmentation du produit des contributions directes. L'excédent dégagé, s'élève globalement, à 1.842 Millions de DA par rapport aux prévisions de la LFC 2001 et à 16.861 par rapport aux recouvrements de l'année 2001.

2. Produits des collectivités locales :

Le montant des recettes affectées aux collectivités locales et aux fonds spéciaux s'élève à 91.193 millions DA.

Les objectifs fixés pour l'année 2001 sont dépassés de 4 points. Une plus-value de 3.393 millions de DA est réalisée. Une évolution de 21% est constatée.

A ce titre la révision à la baisse des taux de la TAP et du VF au cours du 2^{ème} semestre 2001, n'a pas eu d'impact négatif sur les recouvrements.

3. Recouvrement par DIW :

- 22 DIW ont enregistré des taux de réalisation supérieurs à 95% dont 12 DIW dépassent les 100 %;
- 12 DIW ont enregistrés des taux de réalisation compris entre 90% et 94%;
- 20 DIW accusent des taux de réalisation faibles, compris entre 69 % et 89 %.

AU TITRE DES HUIT (08) PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2002

1. Recettes fiscales affectées à l'Etat :

Les recettes fiscales réalisées par la DGI au cours des huit (08) premiers mois de l'année 2002, s'élèvent à :

- 172.358 millions de DA (recettes affectées à l'Etat), soit :
- un taux d'évolution de 16 %, qui se traduit en valeur par une plus value fiscale de 23.326 millions de DA, par rapport aux recettes de la même période de l'année 2001;
- un taux de réalisation de 100%, signifiant que l'objectif de la loi de finances a été atteint pour la période.

2. Produits des collectivités locales :

- 60.446 millions de DA (recettes affectés aux collectivités locales et aux fonds spéciaux).

3. Recouvrement par DIW :

- 18 DIW ont enregistré un taux de réalisation égal ou supérieur à 96 %;
- 14 DIW ont réalisé un taux se situant en 90 % et 94 %;
- 22 DIW, accusent un taux de réalisation faible.



M. RAOUYA Abderrahmane, Directeur de la Législation Fiscale, a présenté lors de sa communication les grands axes de l'évolution de la législation fiscale et des tendances de la politique fiscale. Il a traité respectivement :

- Des récents développements en matière de législation fiscale.
- Des grandes tendances de la politique fiscale.
- De la communication et des relations publiques.

1 - DES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES :



DEPUIS LA DERNIÈRE RENCONTRE, TROIS NOUVEAUX TEXTES LÉGISLATIFS COMPORTANT DES DISPOSITIONS FISCALES IMPORTANTES :

- ⇒ La loi de finances pour 2002 : Il a été mis l'accent sur l'allègement de la taxation des revenus locatifs, l'institution du nouveau code des procédures fiscales, le renforcement et l'institution d'une fiscalité écologique ainsi que la baisse des droits d'enregistrement.
- ⇒ L'ordonnance relative au développement de l'investissement : A cet effet, M. RAOUYA a fait ressortir le caractère incitatif de cette loi qui se caractérise en particulier par les garanties qu'elle présente aux investisseurs aussi bien algériens qu'étrangers et les différents avantages fiscaux et financiers qu'elle prévoit.
- ⇒ La loi minière : Il s'agit notamment de l'impôt sur les bénéfices miniers.

2 - DES GRANDES TENDANCES DE LA POLITIQUE FISCALE :

LA POLITIQUE FISCALE REPOSE PRINCIPALEMENT SUR :

- Une plus grande attention envers l'entreprise : l'entreprise étant un partenaire à part entière de l'administration fiscale, une attention particulière doit lui être accordée par notamment une meilleure prise en charge de ses préoccupations d'ordre fiscal.
- Une meilleure adaptation de la fiscalité à l'environnement politique, économique et social : NÉCESSITÉ d'adapter davantage la fiscalité au contexte politique, économique et social du pays notamment, par la refonte de la fiscalité locale, la révision de l'imposition des revenus agricoles et fonciers.
- Une meilleure intégration du système fiscal et des pratiques fiscales à l'environnement international : Il s'agit de l'adaptation du système fiscal à l'environnement politique et économique international, suite à l'accord d'association de l'Algérie avec l'Union Européenne et le nouveau programme de développement pour l'Afrique (NEPAD) ainsi qu'en prévision de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

3 - DES RELATIONS PUBLIQUES :

DE MEILLEURES RELATIONS AVEC LE CONTRIBUABLE PASSENT PAR :

- Une meilleure information fiscale : A travers les masses médias, les rencontres, les séminaires, la vulgarisation de la matière fiscale etc...
- Un meilleur accueil du contribuable : Par l'accueil du public dans des meilleures conditions et la prise en charge et l'assistance des contribuables.
- Une meilleure écoute du contribuable : A travers les associations professionnelles.

4 - CONSTATS ET RECOMMANDATIONS :

- ▶ L'absence de propositions.
- ▶ L'absence d'information sur l'application des dispositions fiscales.
- ▶ L'absence de circulation de l'information en général.

Lors de son intervention, Monsieur **BENYELLOUL**, Directeur de l'Organisation et de l'Informatique, a mis en exergue les actions entreprises par la D.O.I durant les années 2001 et 2002 ainsi que les perspectives pour l'année 2003.



gestion des dossiers de contribuables ;

- Maintenance du contenu Site Web ;
- Prise en charge des doléances et demandes de renseignements à travers le Site Web ;

2 - Le

- Le câblage de sites (DIW d'Alger) ;
- Mise en place de l'Internet et la messagerie électronique ;
- Mise en place d'un dispositif d'accès à distance à l'Internet pour les services extérieurs.
- Mise en place d'un serveur de données permettant l'accès continu aux fichiers des importations (Site FTP) ;
- Formation des informaticiens ;
- Prise en charge sur le plan technique de l'opération recensement ;

- Le détachement d'une équipe d'informaticiens au profit du projet DGE et ce, depuis Janvier 2002 pour le développement des applications pour cette nouvelle structure.

- Un groupe d'informaticiens a été constitué pour le projet CDI pour développer un schéma directeur pour un CDI type.
- Un groupe de travail a été formé pour le projet Schéma directeur informatique.

- Intégration de la base de données du fichier du personnel DGI à l'Internet.

Les actions entreprises par la DOI durant cette période ont été marquées par l'introduction de nouvelles technologies de l'informatique et de la communication au sein de l'administration fiscale.

1. Travaux de gestion courante :

- Les travaux d'émission traditionnels (rôles IBS, IRG, Taxe foncière etc ...) ;
- La prise en charge et l'étude des propositions de restructuration des services locaux ;
- Mise à jour de la nomenclature des imprimés ;
- Traitement et dispatching des fichiers des importations qui parviennent des services de douanes ;
- Traitement et dispatching des fichiers d'immatriculation de contribuables ;
- Mise en place de tableaux synoptiques de la

- La mise en place d'une base de données de comptes bancaires qui permet à une personne habilitée de consulter les comptes détenus par une personne dans une ou plusieurs banques .
- Des séances de travail et séminaires ont été organisés avec des fournisseurs étrangers dans le cadre de la prospection des solutions informatiques sur le marché national.
- L'immatriculation des contribuables par un numéro d'identification (NIC) avec une clé de contrôle unique qui protège contre les erreurs de transcription.